

1 Organisation

Contrairement à la plupart des banques centrales étrangères qui sont des banques d'Etat, la Banque nationale est un établissement autonome de droit public revêtant la forme d'une société anonyme. Ses actions, nominatives, sont cotées en bourse. Seuls les citoyens suisses, les collectivités et établissements suisses de droit public ainsi que les personnes morales ayant leur domicile principal en Suisse peuvent être actionnaires, avec droit de vote, en vertu de la loi. Les cantons et les banques cantonales détiennent près de 54% des actions; le reste est principalement en mains de personnes physiques. La Confédération ne possède aucune action.

Structure

La Banque nationale est administrée avec le concours et sous le contrôle de la Confédération. La Direction générale, autorité collégiale formée de trois membres, est chargée de la conduite des affaires. Chacun des trois départements est dirigé par un membre de la Direction générale. Dans la conduite de la politique monétaire, la Direction générale jouit d'un degré élevé d'autonomie. La Direction générale et le Conseil fédéral doivent se consulter avant de prendre des décisions importantes en matière de politique monétaire et conjoncturelle. Le Conseil de banque, le Comité de banque et la Commission de contrôle exercent la surveillance sur les opérations de la Banque nationale.

Compétences

Le siège juridique de la Banque nationale est à Berne, et le siège de la Direction générale, à Zurich. Les 1^{er} et 3^e départements sont à Zurich, alors que le 2^e département est à Berne. Outre ses deux sièges, la Banque nationale a plusieurs succursales – six jusqu'à fin 1999 – chargées d'assurer l'approvisionnement en numéraire et d'observer l'évolution de la vie économique sur le plan régional. Dans le domaine du numéraire, des agences gérées par des banques cantonales apportent également leur concours. Elles étaient au nombre de seize après la fermeture de l'agence de Delémont, au milieu de 1999, à la demande de la Banque Cantonale du Jura.

Comptoirs

La nouvelle stratégie adoptée par la Banque nationale pour les mouvements de numéraire a amené celle-ci à centraliser le contrôle et le tri des billets à Zurich, Berne, Genève et Lugano. Elle a supprimé, à fin 1999, les services de caisse des succursales de Bâle, Lausanne, Lucerne et Saint-Gall. Ces quatre succursales continuent cependant à observer l'évolution de la vie économique sur le plan régional. Le réseau d'agences – il assure de manière décentralisée la mise en circulation et la reprise de billets et de pièces – a été renforcé par l'ouverture, début 2000, de deux agences, l'une à Bâle et l'autre à Lucerne, qui sont gérées par des banques cantonales.

Réorganisation des succursales du fait de la nouvelle stratégie en matière de numéraire

La Banque nationale a pour tâche principale de pratiquer une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays. Le 1^{er} département définit la stratégie. La Division économique analyse l'évolution de la conjoncture et livre les bases en vue de l'adoption des décisions de politique monétaire. Quant à la Division des opérations monétaires du 3^e département, elle met en œuvre les décisions de la Direction générale en passant des opérations sur les marchés financiers.

Conduite de la politique monétaire

Emission des billets de banque et déroulement du trafic des paiements

Dans le domaine du trafic des paiements, l'institut d'émission remplit une double tâche. Il émet les billets de banque et distribue les espèces métalliques frappées par la Confédération. La Division des billets et monnaies du 2^e département est chargée de ces opérations. En outre, la Banque nationale concourt à la conception et au déroulement du trafic des paiements sans numéraire. Le 3^e département traite les questions stratégiques et techniques liées au trafic des paiements sans numéraire. Le trafic des paiements sans numéraire avec les banques est également de son ressort, alors que le 2^e département se charge des paiements de et pour la Confédération.

Services bancaires fournis à la Confédération

Les services bancaires que la Banque nationale rend à la Confédération sont fournis avant tout par la Division des opérations bancaires du 2^e département. Celle-ci gère les comptes fédéraux, effectue des paiements en Suisse et à l'étranger sur ordre de la Confédération, garde en dépôt les titres de cette dernière et contribue à l'émission des emprunts fédéraux. Le 3^e département exécute pour la Confédération des opérations sur les marchés des changes et de l'argent.

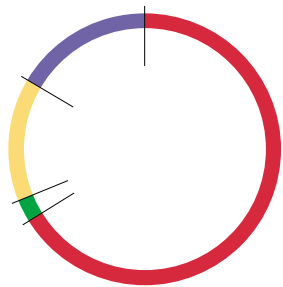
Effectif et taux de rotation du personnel

2 Personnel et ressources techniques

Comptant 600 collaboratrices et collaborateurs à fin 1999, la Banque nationale suisse est l'une des banques centrales les plus modestes d'Europe. L'effectif de son personnel a diminué de 10 unités en 1999. Exprimé en postes à plein temps, il a passé de 567,4 à fin 1998 à 560,7 à fin 1999. Etant donné la réorganisation des mouvements de numéraire et la situation tendue sur le marché du travail, le taux de rotation du personnel (y compris les départs à la retraite) a plus que doublé d'une année à l'autre pour atteindre 13%.

Réduction de l'effectif du personnel du fait de la réorganisation des mouvements de numéraire

Des solutions sur mesure ont été trouvées pour les 71 collaboratrices et collaborateurs directement touchés, dans les succursales, par la réorganisation des mouvements de numéraire: 40 personnes ont été transférées dans d'autres comptoirs, à des postes prévus pour elles, 14 ont été mises à la retraite anticipée et 17 ont choisi de quitter la Banque nationale. Les transferts internes ont été facilités par 26 mises à la retraite anticipée dans les sièges de Zurich et de Berne ainsi qu'à la succursale de Genève. Tout licenciement a pu être évité.



Personnel Effectif

Hommes à plein temps 397

Hommes à temps partiel 16

Femmes à plein temps 88

Femmes à temps partiel 99

Total: 600
à fin 1999

Comme les années précédentes, la Banque nationale a accordé une grande importance à la formation et au perfectionnement du personnel. En effet, elle a investi 1,1 million de francs dans la formation. De ce montant, 12 % ont été consacrés à la formation dans la conduite du personnel, 45 % au perfectionnement technique et linguistique ainsi qu'au développement de la personnalité et 43 % à des cours d'informatique.

Formation

Dans le domaine de l'informatique, la Banque nationale a poursuivi ses travaux en vue du passage à une architecture du système et des applications selon la stratégie client-serveur. Elle a notamment mis en service le déroulement automatique des pensions de titres (Repo-Full, Repo SWX et Repo-International) en tant que composante de la nouvelle application standard pour le traitement des opérations bancaires. La nouvelle solution inclut un raccordement étroit entre les systèmes de la Bourse (SWX), de la SIS SegInterSettle et du Swiss Interbank Clearing (SIC) et les applications correspondantes au sein de la Banque. En outre, une nouvelle application pour la gestion des données collectées par la Direction de la statistique, dans la statistique bancaire par exemple, a été mise sur pied. L'installation des nouveaux équipements de communication et le passage des micro-ordinateurs au système d'exploitation Windows NT ont été achevés. La réalisation de ces deux projets a contribué sensiblement à renforcer la stabilité des systèmes informatiques de la Banque nationale.

Développements dans l'informatique

Durant l'année 1999, la Banque nationale a effectué des tests pour s'assurer de la compatibilité avec le passage à l'an 2000 des applications informatiques, des connexions interbancaires ainsi que des équipements et installations. De plus, elle a participé, en mai, à un test interbancaire sur le plan national. Tous les systèmes entrant dans le déroulement des opérations et impliquant un raccordement avec la Bourse électronique (SWX), la SIS SegInterSettle et le SIC y ont pris part. Aucun problème n'a surgi. Néanmoins, la Banque nationale a prévu un grand nombre de dispositions et plans d'urgence pour la fin de l'année. Elle a accru ses stocks de billets de banque pour faire face, le cas échéant, à une demande supplémentaire de numéraire. Grâce à une préparation minutieuse, le passage à l'an 2000 s'est déroulé sans difficulté.

Problème du passage à l'an 2000

L'établissement du troisième écobilan complet (il porte sur l'année 1998) a montré que des données de base fiables pour juger les atteintes à l'environnement provoquées par les activités de la Banque nationale sont maintenant disponibles. Dans la consommation de papier, la part du papier recyclé a pu être accrue sensiblement. En outre, la quantité de déchets n'a pas cessé de diminuer. Par contre, les mesures doivent être renforcées dans le domaine de l'énergie afin d'atteindre, d'ici 2002, les objectifs fixés en 1997 dans la Charte sur l'environnement, à savoir une réduction de 10% de la consommation d'électricité et de chaleur. En outre, la Banque nationale a entrepris la réalisation d'un écobilan portant sur le cycle de vie des billets de banque suisses (détermination des atteintes à l'environnement). Il s'agit d'analyser tous les flux de matières et d'énergies dans l'ensemble des processus, de la fabrication à l'élimination des billets, en passant par le stockage, le tri et le transport.

Gestion de l'environnement

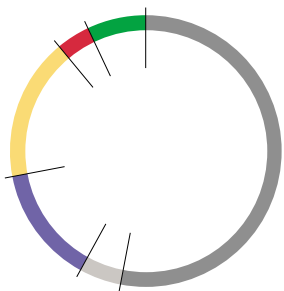
A la suite de la fermeture des succursales d'Aarau et de Neuchâtel (voir 91e rapport de gestion, page 63), les immeubles de l'institut d'émission dans ces deux localités sont devenus disponibles, au premier trimestre de 1999, pour une nouvelle affectation. La Banque nationale ne détenant pas de biens immo-

Gestion des immeubles

biliers à des fins de placement, elle a vendu ces bâtiments. Du fait de la suppression, à fin 1999, des services de caisse des succursales de Bâle, Lausanne, Lucerne et Saint-Gall (voir page 65), elle a décidé de mettre les immeubles des quatre comptoirs en vente et d'installer les succursales dans des locaux loués. A fin 1999, les négociations en vue de la vente des bâtiments de Bâle, Lausanne, Lucerne et Saint-Gall étaient achevées. A Genève, où des volumes importants de numéraire seront traités à l'avenir, la Banque nationale a fait l'acquisition d'un bâtiment adjacent à sa succursale. Elle a ainsi constitué une réserve de locaux et renforcé la sécurité. Au siège de Zurich, de vastes travaux de rénovation des immeubles du Stadthausquai ont été entrepris.

Les coûts d'exploitation de la Banque nationale découlent pour une part prépondérante du numéraire, soit de la fabrication des billets de banque, de la circulation des billets et des pièces ainsi que de la numismatique. Les coûts du trafic des paiements sans numéraire concernent les prestations de la Banque nationale pour les paiements interbancaires et pour le lien entre les systèmes bancaires et postaux ainsi que les services fournis à des banques centrales étrangères et à des organisations internationales. Les coûts des opérations sur les marchés des changes et de l'argent, des transactions sur titres, des avances sur nantissement, mais aussi de la gestion des placements financiers et de l'or sont groupés sous le poste «Opérations actives». Les charges afférentes à la politique monétaire portent sur l'élaboration et la formulation de la politique monétaire et sur l'établissement de statistiques. Le poste «Services rendus à la Confédération» englobe les coûts de toutes les prestations de services pour la Confédération et ses établissements. Les coûts des prestations pour des tiers comprennent principalement la contribution au Centre d'études de Gerzensee, les coûts de la coopération internationale, notamment ceux qui se rapportent au Fonds monétaire international, et l'aide technique à des banques centrales étrangères.

Structure des coûts



Répartition des coûts en pour-cent

Numéraire 53
Paielements sans numéraire 5
Opérations actives 14
Politique monétaire 17
Services rendus à la Confédération 4
Services à des tiers 7

3 Changements au sein des autorités et de la direction de la Banque

Le 17 février 1999, le Conseil fédéral a nommé

Conseil de banque

Monsieur Eduard Belser, Bottmingen, président du Conseil de banque, et

Monsieur Philippe Pidoux, Lausanne, vice-président du Conseil de banque,
avec entrée en fonctions après l'Assemblée générale.

Monsieur Belser, conseiller d'Etat, était vice-président du Conseil de banque, tandis que
Monsieur Pidoux, conseiller national, était membre du Comité de banque.

L'Assemblée générale des actionnaires du 23 avril 1999 a élu six membres
du Conseil de banque, à savoir Mesdames et Messieurs

Brigitta M. Gadiant, Coire, conseillère nationale, copropriétaire d'un bureau de conseil
spécialisé dans les questions juridiques, d'organisation et de stratégie,

Jean Guinand, Neuchâtel, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des affaires
sociales de la République et canton de Neuchâtel,

Rudolf Imhof, Laufon, conseiller national, directeur de Ricola SA,

Hansheiri Inderkum, Altdorf, conseiller aux Etats, avocat,

Armin Jans, Zoug, conseiller national, professeur d'économie à la Zürcher Hochschule
Winterthur, et

Ruth Lüthi, Fribourg, conseillère d'Etat, directrice de la santé publique et des affaires sociales
du canton de Fribourg.

L'Assemblée générale a en outre renouvelé les mandats de Mesdames et Messieurs

Fritz Blaser, Reinach, président de l'Union patronale suisse,

Peter Everts, Zollikofen, président de la délégation de l'administration de la Fédération
des coopératives Migros,

Hugo Fasel, Saint-Ours, conseiller national, président de la Confédération des syndicats
chrétiens de Suisse,

Trix Heberlein, Zumikon, présidente du Conseil national, avocate,

Jean-Philippe Maitre, Vérenaz, conseiller national, avocat,

Franz Marty, Goldau, conseiller d'Etat, chef du Département des finances du canton de Schwyz,

Peter Spälti, Hettlingen, président du conseil d'administration de «Winterthur» Société
Suisse d'Assurances,

Alexandre Swoboda, Genève, professeur à l'Institut Universitaire de Hautes Etudes
Internationales (détaché), conseiller principal et chercheur résident,

Fonds monétaire international, Washington, et

Elisabeth Zölch-Balmer, Berne, membre du Conseil-exécutif, directrice de l'économie publique
du canton de Berne.

Après l'Assemblée générale, le Conseil fédéral a complété le Conseil de banque en
nommant Mesdames et Messieurs

Kurt Amsler, Neuhausen, président de l'Union des banques cantonales suisses,

Peter Galliker, Altishofen, entrepreneur, président de la Banque Cantonale de Lucerne,

Marion Gétaz, Cully, présidente de l'Ecole hôtelière de Lausanne,

Marianne Kleiner-Schläpfer, Hérisau, landammann (présidente du Conseil d'Etat),
directrice des finances du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures,

Luigi Pedrazzini, Locarno Solduno, conseiller d'Etat, directeur du Département de justice et police du canton du Tessin,

Fulvio Pelli, Lugano, conseiller national, avocat et notaire,

Rolf Ritschard, Luterbach, conseiller d'Etat, chef du Département de l'intérieur du canton de Soleure,

Christian Seiler, Sion, avocat, administrateur délégué de Seiler Hôtel Zermatt SA, et

Alberto Togni, Küsnacht, vice-président du conseil d'administration d'UBS SA.

Le Conseil fédéral a également renouvelé les mandats de Mesdames et Messieurs

Henri André, Paudex, président du conseil d'administration d'André & Cie SA,

Käthi Bangerter, Aarberg, conseillère nationale, présidente du conseil d'administration et administratrice déléguée de Bangerter-Microtechnik AG,

Jörg Baumann, Langenthal, président du conseil d'administration de Création Baumann, Tissage et Teinturerie SA,

Pierre Darier, Cologny, associé de MM. Darier, Hentsch & Cie, banquiers privés,

Melchior Ehrler, Riniken, conseiller national, directeur de l'Union suisse des paysans,

Laurent Favarger, Develier, directeur de Four électrique Delémont SA,

Serge Gaillard, Bolligen, secrétaire dirigeant de l'Union syndicale suisse,

Rudolf Hauser, Zurich, administrateur délégué de Bucher Holding SA,

Yvette Jaggi, Lausanne, présidente de la Fondation Pro Helvetia,

Andres F. Leuenberger, Riehen, vice-président du conseil d'administration de

F. Hoffmann-La Roche SA, président de l'Union suisse du commerce et de l'industrie (Vorort),

Vasco Pedrina, Zurich, président central du Syndicat industrie & bâtiment,

vice-président de l'Union syndicale suisse,

Heinz Pletscher, Löhningen, entrepreneur, président de la Société suisse des entrepreneurs,

Judith Stamm, Lucerne, conseillère nationale, et

Ulrich Zimmerli, Gümliigen, conseiller aux Etats, professeur de droit public à

l'Université de Berne.

Un membre du Conseil de banque,

Monsieur Peter Spälti, Hettlingen, président du conseil d'administration de «Winterthur» Société Suisse d'Assurances,

renonce à son mandat à compter du 28 avril 2000, date de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

La Banque nationale le remercie vivement pour les précieux services qu'il lui a rendus.

Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale des actionnaires du 28 avril 2000 d'élire

Monsieur Hansjörg Frei, Mönchaltorf, membre de la direction du groupe «Winterthur» Société Suisse d'Assurances.

membre du Conseil de banque.

Le Conseil de banque a nommé trois membres du Comité de banque avec entrée en fonctions le 11 juin 1999. Ainsi, il a fait appel à Madame et à Messieurs

Comité de banque

Trix Heberlein, Zumikon, pour succéder à Monsieur Jakob Schönenberger,
Jean-Philippe Maître, Vézenaz, pour succéder à Monsieur François Jeanneret, et
Franz Marty, Goldau, pour succéder à Monsieur Gianfranco Cotti.

Le 23 avril 1999, date de l'Assemblée générale, les comités locaux ont enregistré les départs de Messieurs

Comités locaux

Alain Peyrot, Vézenaz, président du Comité local de Genève depuis 1996 (membre depuis 1991),
Christian Seiler, Sion, président du Comité local de Lausanne depuis 1990
(membre depuis 1988),
Gerry Leumann, Meggen, président du Comité local de Lucerne depuis 1996
(membre depuis 1991), et
Flavio Riva, Montagnola, président du Comité local de Lugano depuis 1994
(membre depuis 1991).

Le Conseil de banque a procédé aux nominations suivantes:

Genève

Monsieur Charles Seydoux, Choulex, directeur de Seydoux-DMB SA, président de la section genevoise de la Société suisse des entrepreneurs, membre du Comité local de Genève;

Lausanne

Monsieur Gérard Beytrison, Conthey, directeur général d'Orgamol SA, membre du Comité local de Lausanne;

Lucerne

Madame Ruth Pedrazzetti-Weibel, Lucerne, hôtelière, Hôtel Continental-Park,
présidente de l'Association des hôteliers de la ville de Lucerne, membre du
Comité local de Lucerne;

Lugano

Monsieur Olimpio Pini, Sorengo, directeur de Pini & Associati, membre du
Comité local de Lugano.

En outre, le Comité de banque a nommé de nouveaux présidents et vice-présidents de comités locaux en se fondant sur le principe de l'ancienneté.

Commission de contrôle

L'Assemblée générale des actionnaires du 23 avril 1999 a élu

membres de la Commission de contrôle

Monsieur Kaspar Hofmann, Adliswil, expert-comptable dipl., Hofmann Wirtschaftsprüfung AG,
Monsieur Hans Michel, Egnach, et
Madame Maryann Rohner, Zurich, expert-comptable dipl., jusque-là suppléante,
pour succéder à Monsieur Peter Blaser, Hünibach;

suppléants de la Commission de contrôle

Monsieur Josef Blöchlinger, Begnins, expert-comptable dipl., Refidar société fiduciaire,
Monsieur Jean-Claude Grangier, Epalinges, vice-président de la Direction générale de la
Banque Cantonale Vaudoise, et
Monsieur Werner M. Schumacher, Binningen, directeur de la Banque Jenni et Cie SA.

Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale des actionnaires du 28 avril 2000
de renouveler les mandats des membres et des suppléants de la Commission de contrôle.

Direction

Le Comité de banque a nommé Messieurs

Thomas Jordan (chef du service de la recherche) sous-directeur, au 1^{er} août 1999, et
Benjamin Künzli (chef de la formation du personnel) sous-directeur, au 1^{er} novembre 1999.

Il a en outre nommé, au 1^{er} janvier 2000, Messieurs

Werner Hermann (chef de la Direction des relations monétaires internationales) directeur,
Karl Hug (chef de la Direction des opérations sur les marchés monétaire et des changes)
directeur,
Michel Peytrignet (chef de la Direction des études économiques) directeur,
Werner Abegg (chef du service de presse) directeur adjoint,
Thomas Stucki (chef de la Direction des placements de devises) directeur adjoint,
Mauro Picchi (chef du service de la statistique monétaire) sous-directeur, et
Umberto Schwarz (chef du service de l'intégration monétaire européenne) sous-directeur.

Hommage à Monsieur Walter Wasserfallen

Monsieur Walter Wasserfallen, professeur,

est décédé le 1^{er} mars 1999 des suites d'une longue et douloureuse maladie.

Depuis 1988, il a dirigé avec beaucoup de succès le Centre d'études de Gerzensee et l'a marqué d'une empreinte durable. Sans cesse, il a œuvré pour améliorer la qualité de l'enseignement et de la recherche à Gerzensee.

Sous l'impulsion de son directeur, le Centre d'études a acquis une excellente réputation sur le plan international. La Banque nationale tient à exprimer sa profonde gratitude à Monsieur Wasserfallen.

Monsieur Philippe Bacchetta, professeur, a succédé à Monsieur Wasserfallen à la direction du Centre d'études de Gerzensee.
